Les Infos de Pereg

Bulletin municipal
Avril 2021

www.saint-perreux.fr

Mairie - 1 rue de la Mairie - 56350 St Perreux
Tél : 02 99 71 19 81 - Fax : 02 99 72 17 94 - mairie-st-perreux@wanadoo.fr
Horaires : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30/12h - 15h/17h30
Mercredi : 8h30/12h Samedi : fermée

Informations municipales

Edito

Lors de mon précédent édito, je vous indiquais avoir confiance dans les industries pharmaceutiques à produire un vaccin contre la Covid-19.
Ce vaccin, sésame pour un retour à une vie plus normale, est maintenant disponible. Encore fallait-il s'organiser pour vacciner la population.

Cette organisation, on la doit à Redon Agglomération qui a su mettre en place un protocole de vaccination couvrant l'ensemble de notre territoire : que l'on soit habitant de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique ou du Morbihan.

Notre hôpital de Redon a joué un rôle essentiel en offrant des créneaux aux plus vulnérables de notre population. De ce fait le centre de vaccination de la salle Lucien Poulard, très bien organisé, a permis de vacciner les plus de 75 ans.

L'adjoint à la commission Action Sociale a su mobiliser les élus et les bénévoles.
Grâce à cette action, 95% de nos aînés ont été vaccinés. Je les remercie pour l'exemple dont ils ont fait preuve.

Nous déplorons toujours des malades sur notre commune et quelques hospitalisations.
Nous espérons tous une montée en puissance de ces injections, afin que l'ensemble de notre population se fasse vacciner dans les mois à venir.
J'invite les habitants de notre commune à se faire vacciner. Je garde espoir pour un retour à une vie normale avant la fin de cette année.
Vive Saint-Perreux !

Lionel Jouneau
Maire de Saint-Perreux

Evénements communaux :

- 18 avril : Repas des aînés « Formule à emporter »
- 18 juin : RDV de l'été
- 02 juillet : Petite causerie pour les aînés à la cale

A venir

12 juin : Repas des anguilles et Feu de la St-Jean - APEL et OGEC St-Joseph
26 juin : Fête de l'école - Ecole Victor Hugo

Bulletin municipal édité par la commune de Saint-Perreux
Directeur de Publication : Lionel Jouneau, Maire
Comité de rédaction : Joëlle Guimard, Patrice Kervadec, Anne-Sophie Régent, Michel Seguy, Emilie Jouvance, Richard Guillevic
Photos : Commission Communication et archives de la commune, associations
Impression : Photext-Vannes
Date de publication : Avril 2021
Vous souhaitez faire paraître une information : merci de communiquer vos articles, informations, photos via le mail : info.assos.stperreux@gmail.com

Retrouvez l'ensemble des événements, actualités, photos, agenda sur

www.saint-perreux.fr

VIE COMMUNALE

Permanences du maire et des adjoints

Jour	Horaires		Délégation
Samedi	9h00 – 12h00	Lionel JOUNEAU – Maire	
Vendredi	17h00 – 18h00	Marie-Thérèse THÉOU – 1ère Adjointe	FINANCES - RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE - VIE ECONOMIQUE - APPEL D'OFFRES - FUSION DES COMMUNES
Vendredi	17h00 – 18h00	Patrice KERVADEC - 2ème Adjoint	VIE ASSOCIATIVE - ACTION SOCIALE - NATURE ET ENVIRONNEMENT - ILLUMINATIONS - EMBELLISSEMENT - ESPACES VERTS
Vendredi	Sur rendez-vous	Joëlle GUIMARD - 3ème Adjointe	COMMUNICATION - MEDIATHEQUE - FORMATION DES ÉLUS - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
	Sur rendez-vous	Patrick LEMESLE - 4ème Adjoint	BATIMENTS - MATERIELS - ECLAIRAGE PUBLIC
	Sur rendez-vous	Anne-Sophie RÉGENT - Conseillère Déléguée	ENFANCE JEUNESSE C.I.A.S.
	Sur rendez-vous	Gérard MONTOIR – Conseiller Délégué	PLU URBANISME - VOIRIE ASSAINISSEMENT INONDATIONS

Etat Civil

Mariages :

- Néant

Naissances :

- 10 février 2021 : Tom LEBOT
- 04 janvier 2021 : Hugo ROCHER
- 30 décembre 2020 : Giulia SOHIER

Décès :

- 24 février 2021 : Joseph GICQUEL
- 06 février 2021 : Delphine ROUXEL née PIGUEL
- 12 janvier 2021 : Frédérique BORDIER née HENRY
- 23 novembre 2020 : Bernadette HENRY née CHEVALLIER

Urbanisme

Déclarations préalables :

- JUMEL Hélène : édification d'un abri de jardin « 7 Rue des Résidences de l'Oust ».
- MAIRIE de Saint-Perreux : édification de WC Publics « Place de l'église ».
- BAUDET Olivier : pose d'une clôture « 8 Bis Rue d'Allaire ».
- POISSON Didier : bardage de 2 façades de la maison d'habitation « 17 Rue de la Cotardaie ».
- GICQUEL Mickaël : pose d'une clôture et portail et portillon « 25 Rue de l'Oust ».
- O'LUASA Aodhan : pose de panneaux photovoltaïques « 4 Les quatre chemins ».
- VASSEUR François : pose d'une clôture « 10 Rue de l'Oust ».
- CINDON Marie-Hélène : pose d'une clôture « 7 Rue de la Cotardaie ».
- GICQUEL Arnaud : pose d'une clôture « 4 La Renaudaie ».
- EPAILLARD Bernard : abattage de pins maritimes « La Brambohaie ».
- Unité Pilotage Réseau Ouest : installation d'une antenne relais « Les Hautes Landes ».
- ROLLAIS Hermann : pose d'une clôture « 20 Rue des Résidences de l'Oust ».
- OLLIVIER Aurélien : pose d'une clôture « 19 Rue des Résidences de l'Oust ».
- SEDEYN Thierry : pose d'une clôture « 13 La Pijouche ».

Permis de construire :

- MAZARGUIL Michel : édification d'une maison d'habitation « Rue de la Chesnaie ».
- DUCHÊNE Pierre-Emmanuel – LABESSE Pauline : édification de 2 maisons d'habitation « Impasse du Carouge ».
- CHARPENTIER Stéphane : édification d'un garage « 7 Rue du Bel Horizon ».
- HEMERY Vincent : édification d'un garage « 15 Bis Rue d'Allaire ».

Informations pratiques

Médiathèque : le mardi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.
Ecole publique Victor Hugo : 02 99 71 10 11
Ecole privée Saint-Joseph : 02 99 72 16 50
Paroisse : 02 99 91 24 10
RIPAME d'Allaire (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants) : 02 99 72 89 54
PMI (protection maternelle et infantile) : 02 99 71 91 15
CAF : 0810 25 56 10
Pôle emploi : 39 49
Mission locale : 02 99 72 19 50
ALLO SERVICE PUBLIC Droits et démarches administratives : 39 39

Informations Diverses

Atelier Informatique : Vous serez informés dès la possibilité de réouverture

L'arbre des naissances

Le dimanche matin 24 janvier, sous un beau soleil, la commission embellissement au sein de la municipalité de St Perreux a convié les familles ayant eu un heureux évènement dans l'année 2020. Ce sont donc 8 petits Pérusiens que Mr le Maire, Lionel Jouneau, a eu la joie d'accueillir sur sa commune. Pour la commune, c'est une dynamique plus qu'optimiste avec les nouvelles constructions qui ont vu le jour et celles à venir dans un avenir très proche.
Afin d'honorer Cameron, Jeanne, Sacha, Nathan, Léonie, Gabin, Awena et Giulia, un arbre, un liquidambar, a été planté sur l'espace vert près de la mairie.
Les élus regrettent de n'avoir pu partager le pot de l'amitié, comme il est de coutume, vu les conditions sanitaires.

La biodiversité se fait une place dans le bourg

Un hôtel à insectes est nouvellement installé près de la mairie. Il s'agit d'un projet de la commission embellissement, qui s'est fait en partenariat avec un groupe d'élèves de l'IME. Accompagnés de leur éducateur, Mr Robert LECHAT, 5 jeunes de l'IME ont fabriqué la structure et quelques éléments qui composent cet hôtel à insectes.
Lundi 22 février, ils sont venus l'installer avec l'aide des services techniques, sous le regard des enfants du centre de loisirs. En effet, ces derniers sont également investis dans le projet puisqu'ils se chargent de le remplir avec du bambou, des rondins de bois, des pommes de pin, etc…
Tout près de là une haie, composée d'essences qui nourriront les oiseaux l'hiver, a également été plantée.
Et depuis le 10 février, le cimetière paysager renforce son empreinte environnementale en accueillant une ruche placée par Mr Yannick SEVESTRE. D'autres apiculteurs pourront être sollicités pour poursuivre cette action. Mr SEVESTRE explique qu'il dispose de 2 ruches neuves qu'il souhaiterait faire peindre par les élèves des écoles. Le volet pédagogique de cette démarche est apprécié.

Action sociale: Les membres de la commission sont présents pour accompagner les personnes de plus de 75 ans dans leurs démarches de prise de Rdv et de déplacements pour se faire vacciner.

La municipalité organise le dimanche 18 avril le repas des ainés, en formule à emporter, offert aux plus de 70 ans. Les personnes nouvellement arrivées sur Saint-Perreux peuvent se faire connaitre en mairie.

Le Conseil des Sages

Depuis quelques semaines a été désigné un nouveau conseil appelé "SAGES".
L'assemblée est installée depuis le 6 février et Michel SEGUY en a été élu le Président.
Cette structure a pour but d'être à l'écoute des habitants et de faire remonter les informations au niveau de la mairie.
Cet organisme fonctionne avec uniquement des personnes habitant Saint-Perreux et n'étant plus en activité. L'avis du conseil est consultatif.

Composition du conseil des « Sages » :
Joël POUPARD, domicilié Le Bois Hervé, Jean BLOYET, domicilié à La Vérie, Claude LEVÉE, domicilié à La Cotardaie, Chantal MAHEAS, domiciliée à La Graë, Marie-Madeleine MABON, domiciliée Rue de la Chesnaie, Marie-Édith SEVESTRE, domiciliée Impasse du Péré, Jean-René GUICHARD, domicilié Rue d'Allaire, Annick BOIXEL, domiciliée Rue du Clos de Ressac, Claudine MAUGAN, domiciliée Rue du Clos de Ressac, Michel SEGUY, domicilié à La Vérie, Jean-Luc GLORIEUX, domicilié à La Graë.

Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Les enfants du CME sont élus pour 2 ans. La précédente mandature a malheureusement subi les deux confinements et n'a donc pas pu se réunir pendant quatre mois. C'est pourquoi les élections de ce 3ème CME, qui auraient dû avoir lieu en décembre 2020, ont été exceptionnellement décalées au lundi 8 février 2021.
Les élections se sont déroulées dans la salle de la mairie. Les élèves de primaire des 2 écoles de la commune sont venus voter, munis de leur carte d'électeur, pour élire 10 conseillers municipaux des enfants parmi les 13 candidats. Les 3 enfants qui n'ont pas obtenu le nombre de voix suffisant intègrent le CME en tant que suppléants.
Les nouveaux élus se sont réunis pour la première fois le vendredi 19 février.

Les élus ci-contre.

BRAVO A TOUS LES CANDIDATS !

Ecole Victor Hugo	Ecole Saint-Joseph
Candidats élus :	
EVENO Lucien CM2	COQUERANT Louis CM2
GICQUEL Ophélie CM1	FRADIN Paul CM1
GICQUEL Romane CM1	JOUVANCE Pauline CM2
JARNIER Océane CM1	OLLIVIER Joseph CM1
POLLET Maureen CM2	RIAUX Théophile CM1
Suppléants :	
OLLIVIER-SEVESTRE Youna	HALL-LE DUFF Elie / DOUCHET Nathan

**Les suppléants participent aux commissions de travail mais ne prennent pas part aux votes. Ils peuvent être amenés à remplacer un élu en cas de démission.*

VIE SCOLAIRE

ECOLE VICTOR HUGO

Les élèves ont planté des arbres fruitiers dans l'école :
deux pommiers, un poirier et un cerisier

Les élèves (des cycles 2 et 3) ont bénéficié
de l'intervention de Mr CASSIN
(du conservatoire de Redon).

Les élèves de CP-CE ont réalisé un film documentaire sur les dinosaures

Vous pouvez le visualiser via le lien : https://www.youtube.com/watch?v=SObgpGO1Muk

Ecole Victor Hugo
7 Rue de la Chesnaie
56350 ST PERREUX
Tel : 02.99.71.10.11
ec.0560264h@ac-rennes.fr

ECOLE St JOSEPH

Malheureusement cette année, le repas et le spectacle de Noël n'ont pas eu lieu compte tenu du contexte sanitaire. Cependant le Père-Noël nous a rendu visite le jour des vacances, le vendredi 18 décembre … sa « carriole » était pleine de cadeaux ! Nous avons dû être sages tellement nous avons été gâtés !
Le Père-Noël nous a offert des livres, des jeux de construction, des vélos, des poupées, et plein d'autres cadeaux encore !
Nous donnons rendez-vous au Père-Noël le samedi 12 décembre 2021 à la salle du Complexe de l'Oust pour assister à notre prochain spectacle de Noël !

L'Apel organise tous les premiers samedis de chaque mois une permanence de récupération de journaux. Vous pouvez venir déposer (de 9h à 11h) dans le garage situé à côté de l'école vos journaux et papier ficelés. Les prochaines permanences auront lieu les samedis 3 avril, 1er mai et 5 juin 2021.

Une benne était présente pendant la permanence du 6 février.
Lors de cette collecte, 10,780 tonnes de papier ont été récoltées.
Merci à tous pour votre participation.

Ecole St Joseph
8, Rue de la Mairie
56350 ST PERREUX
Tel : 02.99.72.16.50
stjoseph.stperreux@wanadoo.fr

ENFANCE - JEUNESSE

Accueil de loisirs

A chaque période de vacances scolaires (sauf Noël et Août), le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans au sein de l'école publique. Sa capacité d'accueil est de 20 enfants maximum.
L'équipe d'animateurs propose pour la période un programme d'activités permettant aux enfants de découvrir le monde qui les entoure, de développer leur sens artistique, technique et scientifique, de découvrir de nouvelles activités.
Aux vacances de février, les enfants ont rencontré de nouveaux animateurs Lou, Maël et Eve qui ont été à l'écoute de leurs envies, leur ont proposé de belles animations. Ils ont également rencontré Valérie Robichon avec qui ils ont réalisé des poissons en osier, mais aussi Robert et les jeunes de l'IME de Redon autour de l'hôtel à insectes et puis on a retrouvé Julien, animateur sportif, qui est venu les initier au cirque.
Même si les conditions sanitaires ne nous permettent pas encore de faire des sorties extérieures dans des parcs d'attraction ou autres espaces publics, l'équipe s'efforce de mettre beaucoup de sourires et faire vivre de belles journées aux enfants.

Jeunesse

Ha ! L'espace jeune et son vent de liberté. On y affirme ses choix, on apprend à vivre ensemble, on passe le temps à échanger, discuter, proposer. Ceux qui le fréquentent aiment ce lieu où ils peuvent faire ce qu'ils veulent, faire l'activité du jour ou proposer d'aller se balader. On y retrouve les copains, on partage de bons moments, on s'amuse. Céline Fontesse, animatrice vacataire, les a accompagnés sur ces vacances pour mettre en place leurs projets, leurs envies du moment souvent pleins de simplicité comme celui de se servir seul du matériel, de choisir parce qu'il fait beau ce jour-là, de se poser au soleil et de continuer à peindre un bricolage commencé quelques jours avant. Les pinceaux sont lavés, on essuie ses mains, on se tourne vers Céline et les copains : « ça vous dit une partie de Mölkky ? ». Les voilà déjà tous ensemble prêts à partager un chouette moment.

L'espace jeune est ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires.

Contact et renseignements : Stéphanie 06 77 25 67 43 ou enfanceetjeunesse@wanadoo.fr

ANIMATION MEDIATHEQUE

L'année 2020 si particulière, avec ses confinements et ses restrictions, nous a bousculés dans nos habitudes, nous a amenés à nous réinventer. Même s'il est difficile de proposer des animations dans des espaces publics, on ne peut se passer de culture, de rire et de partage. C'est pourquoi l'équipe de la médiathèque utilise tous les vecteurs pour vous proposer des rendez-vous autour de la lecture. Et si au cours de ce mois de mars on arrive à vous redonner un peu de sourire on en sera ravis !

Vous avez eu la bonne idée de venir vous inscrire à la médiathèque, voici quelques informations pratiques :

Horaires :

Mardi 16h15-18h30
Samedi 10h-12h

L'entrée dans la médiathèque, la consultation des collections sont libres et gratuites pour tous.
Si vous souhaitez emprunter des documents il faut s'inscrire.

Tarifs :

14 euros à partir de 18 ans
Gratuit pour les enfants, établissements scolaires, étudiants, assistantes maternelles, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima-sociaux

Votre inscription à la médiathèque de St Perreux vous donne accès à toutes les structures du réseau (Redon agglomération).

Emprunts cumulables :

Vous pouvez emprunter 15 documents (livres, BD...) par carte et par médiathèque.
L'emprunt et le retour des documents se font dans la médiathèque d'appartenance du document. Les emprunts sont cumulables d'une médiathèque à l'autre.
Une inscription = une carte.

Suivez-nous :

Vous pouvez suivre l'actualité de la médiathèque sur sa page facebook « Médiathèque Saint Perreux » et sur le site de la commune saint-perreux.fr

Le Prêt à emporter/le drive

Toujours actif, ce service vous permet de réserver des documents de chez vous. Vous pouvez effectuer vos réservations sur le portail des médiathèques de Redon Agglomération (https://mediatheques.redon-agglomeration.bzh/) ou directement auprès de Stéphanie par téléphone (06 77 25 67 43) ou par mail (bibliostperreux@wanadoo.fr).
Les retraits de commandes se font à la médiathèque aux horaires habituels de la médiathèque ou sur rendez-vous.

Les animations

- Un mois de mars, et ça repart !

Des capsules de bonne humeur, des enfants qui nous parlent du bonheur, un biblio bingo rigolo…. Venez découvrir les rendez-vous de mars à la médiathèque ou sur notre page facebook (même pas besoin d'avoir un compte pour nous suivre !)

- Prix des lecteurs 2021 : C'est reparti !

Le réseau médiathèque(s) organise son prix des lecteurs tous les ans en lien avec les bibliothèques et librairies du territoire. Ce prix distingue un ouvrage (roman, récit ou témoignage) d'un auteur vivant, français ou étranger.
Vous avez **huit mois** pour lire la sélection **(du 9 mars au 7 novembre 2021)** et voter pour votre ouvrage préféré.
Le fonctionnement du Prix et la sélection ont été présentés **le mardi 09 mars.** Retrouvez en vidéo la présentation des romans sur le site du réseau des médiathèques de Redon.

Les ressources numériques

Le saviez-vous ? La Médiathèque départementale, service du département du Morbihan, met à disposition des habitants et habitantes abonnés à la médiathèque municipale de St Perreux un service de contenus en ligne gratuitement accessibles 24h sur 24, 7 jours sur 7, sur ordinateur, tablette ou smartphone.
Ce portail propose des ressources pour se former (découverte d'une langue, autoformation autour du sport, d'un instrument de musique, des cours de la code de la route…), lire la presse régionale et des magazines nationaux (pas loin de 70 titres de presse sont accessibles).

❓ Renseignez-vous à l'accueil de la bibliothèque de St Perreux

Contact et renseignements : Stéphanie 06 77 25 67 43 ou bibliostperreux@wanadoo.fr

ENVIRONNEMENT

Commission Environnement

Dans cette nouvelle mandature il a été mis en place une commission nature-environnement. Cette commission a pour mission de mettre en place des actions écoresponsables en collaboration avec les citoyens Pérusiens. En ce début d'année il a été proposé aux habitants de rapporter leurs sapins de noël dans le but de les broyer et ensuite les utiliser comme paillage sur les massifs. Au printemps des ruches seront positionnées sur le domaine communal, un hôtel à insectes grand format installé par les enfants du centre de loisirs, l'implantation d'un champ ou de bandes fleuries….

Par ailleurs la commission projette de travailler sur deux projets :

-L'éco pâturage avec des moutons sur des espaces communaux.

-La mise en place de composteurs de village ou de quartier.

Pour ces deux projets la commission souhaite intégrer les habitants pour étudier, mettre en place puis faire vivre ces opérations. Vous êtes intéressés pour intégrer le groupe de travail, contactez la mairie ou Patrice KERVADEC.

Lutte contre le frelon asiatique

Dès le retour des beaux jours nous pensons au piégeage des fondatrices ou futures reines. L'intérêt du piégeage au printemps est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (reines) capables de construire et développer un nid. Afin d'étudier l'évolution de la population de ce nuisible sur notre commune les Pérusiens sont invités à transmettre en mairie le nombre de nids primaires détruits, le nombre de reines capturées sur la période d'avril à mai, puis plus tard les nids secondaires recensés et détruits.

Type de piège : Fabrication artisanale (piège bouteille) ou acheté dans le commerce, le piège utilisé pour capturer les reines de frelons asiatiques doit être le plus sélectif possible. Afin d'éviter la noyade des insectes non ciblés et utiles, il est fortement conseillé de mettre au fond du piège une grille, des galets, des gravillons … et de percer des trous de sortie ou interstices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les insectes de taille inférieure et non ciblés. Afin de rendre le piège encore plus sélectif, mettre à l'entrée du piège un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre permettra de limiter l'entrée des insectes plus gros.

Placer une protection sur l'entonnoir pour éviter que le piège se remplisse d'eau.

Appât conseillé dans le piège : A défaut d'existence sur le marché d'une capsule à phéromone spécifique pour attirer le frelon asiatique, les appâts sucrés, additionnés d'alcool, sont relativement efficaces :

Exemples : 2/3 bière (alcoolisée) + 1/3 de sirop de fruit rouge (cassis, framboise, …)

Le « panaché » semble également bien fonctionner (un minimum d'alcool est nécessaire pour repousser les abeilles – un rajout de vin blanc est alors nécessaire).

Date de pose des pièges : Les pièges seront placés dès début Avril et retirés fin Mai pour éviter de capturer les espèces autochtones. De plus, les reines, après cette période, restent en général dans les nids. Il est recommandé de placer les pièges à proximité des composteurs ménagers, des arbres et arbustes à fleurs, du rucher.

La destruction des nids : Le nid primaire souvent proche des habitations et à l'abri doit être détruit tôt le matin ou le soir afin d'éliminer la reine. Toute destruction dans la journée en l'absence de la reine est inutile, celle-ci reconstruira très rapidement un nouveau nid primaire qui donnera par la suite un nid secondaire beaucoup plus important et plus coûteux à détruire. Le nid secondaire, réalisé à la cime des arbres, dans les haies, à l'intérieur des bâtiments, doit être éliminé par des professionnels pour des raisons de sécurité (liste en mairie). La période de destruction des nids s'étale de Mai à fin Novembre.

Piégeage des taupes

La taupe est un petit mammifère ayant une portée de 2 à 4 embryons par an. C'est un insectivore, son alimentation est composée principalement de vers de terre et de larves d'insectes dont elle consomme près de 40 à 50 grammes par jour. Elle a la particularité de signaler sa présence par des monticules de terre : les taupinières.

Pour limiter leur population, la FGDON 56 (la Fédération Départementale des Groupements contre les Organismes Nuisibles du Morbihan) propose des sessions de formation aux techniques de piégeage, sur une demi-journée, pour les particuliers. Le but est d'acquérir les connaissances et la pratique pour pouvoir lutter de manière autonome.

Les Pérusiens intéressés par cette formation peuvent s'inscrire en mairie puis des journées seront organisées en fonction des inscriptions. Le coût de la formation est de 25 euros par personne.

Réunions du Conseil municipal

Extrait des comptes rendus des derniers Conseils Municipaux

Vous trouverez ci-après un extrait des principales décisions des derniers conseils municipaux.
L'intégralité des comptes rendus est consultable à la Mairie (affichage) ou sur le site internet de la commune : www.saint-perreux.fr onglet Vie Municipale.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

AMENAGEMENT DE VOIES DOUCES – ATTRIBUTION DU MARCHE Concernant l'aménagement de voies douces dans le bourg, le dossier LOT Unique : BROCELIANDE TP 189 398.33€HT est proposé. Le Conseil Municipal valide l'offre.

PARTICIPATION AUX FRAIS PERISCOLAIRES DE LA COMMUNE D'ALLAIRE Certains enfants sont scolarisés en dehors de leur commune de résidence et utilisent les services périscolaires de la commune de scolarisation. Allaire propose à Saint-Perreux de participer au résiduel des frais occasionnés par les élèves pérusiens et réciproquement, à hauteur de 3.51€ par repas servi et 0.90€ par séance de garderie, pour l'année 2020-2021. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à signer la convention et souhaite une harmonisation des pratiques entre communes.

LOTISSEMENT ET RUE DE LA MAIRIE - Choix du bureau d'études L'offre la mieux-disante est retenue: ATELIER ERSILIE de Guer. Le Conseil Municipal valide les tranches fermes pour le lotissement et la rue de la Mairie.

TRAVAUX DE VOIRIE La commission retient les entreprises : PATA : 1 823.00€HT LEMEE TP, Hydrocurage : 510.00€HT LEMEE TP, Curage : 1 472.50€HT MTPA. Le Conseil Municipal valide ces propositions.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES Par délibération en date du 26/05/2020, le Conseil Municipal a créé des commissions communales et la nomination des membres. Après contrôle par les services préfectoraux, la commission d'appel d'offres n'est pas conforme à la législation, selon l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal reprend alors la délibération et procède à l'élection :
Lionel JOUNEAU : Maire-Membre de droit–Titulaires : M-Thérèse THEOU, Patrick LEMESLE, Gérard MONTOIR–Suppléants : Yannick SEVESTRE, Michel SEGUY, Laurence MORICE.

ACHAT D'UNE VOITURE La voiture Ford Courier des services techniques, de 22 ans, occasionne de nombreux frais d'entretien et ne passera probablement pas le prochain contrôle technique. L'offre la plus intéressante concerne un fourgon Expert Pro Peugeot, neuf et tout équipé proposé au prix de 15755.00€HT, soit une remise de 40% sur la valeur à neuf. Des frais annexes de mise en circulation de 445.76€. Les élus y sont favorables.

REDON AGGLOMERATION : CONVENTION D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE D'INTERET COMMUNAUTAIRE REDON Agglomération propose aux communes qui le souhaitent de gérer ponctuellement les interventions courantes sur le patrimoine d'intérêt communautaire. La gestion concerne les services voirie, bâtiments et environnement, et exclut toutes les interventions effectuées dans le cadre de la police du maire. Elle prend effet depuis le 16/07/2020. Les élus autorisent Mr le Maire à signer cette convention.

REDON AGGLOMERATION : TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »
Le Conseil Municipal délibère pour : -Transférer l'intégralité des résultats de clôture du budget annexe « Assainissement », constatés au 31/12/2019, au budget annexé « 14524 Régie assainissement » de REDON Agglomération, -Prendre acte qu'une délibération concordante sera prise par le conseil communautaire, à l'issue du positionnement de l'ensemble des communes concernées ; -Préciser que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectuera selon le schéma comptable suivant : Dépense sur le budget principal de la commune au compte 678, Recette sur le budget annexé « 14524 Régie assainissement » de REDON Agglomération au compte 778 ;
-Préciser que le transfert du déficit d'investissement s'effectuera selon le schéma comptable suivant : Recette sur le budget principal de la commune au compte 1068, Dépense sur le budget annexé « 14524 Régie Assainissement » de REDON Agglomération au compte 1068, -Autoriser Mr le Maire à notifier cette décision au Président de REDON Agglomération,
-Autoriser Mr le Maire à signer tout document sur cette décision.

BUDGET COMMUNAL – Décision Modificative N°1
Le Conseil Municipal accepte la décision modificative du budget communal de l'exercice 2020:
Section Fonctionnement - Dépenses:
Article 678 + 3 323.00€ Article 673 + 200.00€
Article 6574 - 3 523.00€

REDON AGGLOMERATION : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS « ASSAINISSEMENT » Les élus délibèrent et se prononcent pour : -Approuver le projet de procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement annexé à la présente délibération, -Autoriser Mr le Maire à notifier cette décision au Président de REDON Agglomération, et à signer le procès-verbal de mise à disposition, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, -Préciser que le transfert comptable de la commune à REDON Agglomération se fera par opérations non budgétaires par les comptables publics, vers le budget annexé « 14524 Régie assainissement ».

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2020

ADOPTION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL Le Conseil Municipal délibère et adopte ce règlement intérieur.

MAISON DE L'ENFANCE ET DES ASSOCIATIONS - Choix du bureau d'études L'offre la mieux-disante, le cabinet PETR, est retenue. Sa mission comprendra le quantitatif TCE, mais pas l'EXE ni l'OPC. Le Conseil Municipal valide les propositions.

ASSURANCES – ATTRIBUTION DES MARCHÉS Conformément au Code des Marchés Publics, il convient désormais d'attribuer les lots aux candidats les mieux disants. Lot 1–Dommage aux biens, Lot 2–Responsabilité civile, Lot 4–Flotte automobile et Auto missions : GROUPAMA – option 1,

Lot 3–Protection juridique et Fonctionnelle : GROUPAMA, Lot 5–Risques statutaires : lot déclaré sans suite. Le Conseil Municipal délibère et retient la proposition de Mr le Maire; décide que les contrats prendront effet à compter du 01/01/2021.

ASSURANCES – CONTRAT GROUPÉ DES RISQUES STATUTAIRES Le Conseil délibère et accepte la proposition suivante : Assureur : **CNP ASSURANCES**, Durée du contrat : 4 ans, du 01/01/2021 au 31/12/2023, Régime du contrat : capitalisation, Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve d'un préavis de 3 mois pour l'assureur, 3 mois pour l'assuré avant l'échéance du 1er janvier de chaque année.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Tous les risques, avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire. Taux : 5,10 %, Taux garanti jusqu'au 31/12/2023.

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public (IRCANTEC) : Tous les risques, avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire. Taux : 1,05 %, Taux garanti jusqu'au 31/12/2023 ; décide d'autoriser Mr le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

TARIFS COMMUNAUX – ACTUALISATION Par délibération du 10/03/2020, les tarifs communaux ont été arrêtés. La décision est complétée par la vente de bois abattu. BOIS - TERRE :

Chêne sur pied	50.00 € / corde
Peuplier sur pied	25.00 € / corde
Sapin sur pied	10.00 € / corde
Pommier sur pied (ou autre)	10.00 € / corde
Forfait abattage	**50€**
Terre végétale	10.00 € / m3

Le Conseil Municipal valide la création d'un forfait pour abattage d'arbres.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER NUMERIQUE Dans le cadre du plan de relance, Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et Mr le secrétaire d'État chargé de la transition numérique, ont annoncé, le 17/11/2020, des mesures en faveur de l'inclusion numérique. Afin d'accompagner et de former nos concitoyens à l'usage du numérique, l'État lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) aux collectivités territoriales et de leurs groupements qui souhaitent recruter des conseillers numériques.

L'objectif est le déploiement sur l'ensemble du territoire national de 4000 conseillers qui assureront la médiation et l'accompagnement d'une grande partie des 13 millions de Français les plus éloignés de l'usage du numérique contribuant ainsi à réduire les fractures territoriales.

Considérant la profession de foi des élus, et notamment le souhait de favoriser l'inclusion numérique sur le territoire communal, Mr le Maire propose de se positionner sur ce projet et d'envisager un recrutement mutualisé avec les communes voisines. Les élus autorisent Mr le Maire à proposer la candidature de la commune.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 2020

RUE DU STADE – EFFACEMENT DES RÉSEAUX ET RÉNOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC Dans le cadre du projet d'aménagement de voies douces dans la rue du Stade, Mr le Maire présente l'opportunité d'enterrer les réseaux électriques et téléphoniques de cette rue, et de rénover l'éclairage public. L'estimation des études et des travaux établie par le syndicat Morbihan Energies s'élève à 95 900.00€TTC, dont 51 040.00€TTC à la charge de la collectivité. Les élus valident.

CARREFOUR RD764/RUE SOUS LE BOIS : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES Dans le cadre des aménagements doux de la rue Sous le Bois, le Conseil Départemental a émis un avis favorable sur le projet global ainsi que sur les équipements localisés sur le domaine public départemental. Le Conseil Municipal valide la convention.

HALAGE DE L'OUST : CONVENTION RECTIFIEE AVEC LA REGION BRETAGNE Mr le Maire rappelle la délibération prise le 15/092020 concernant la signature d'une convention de superposition d'affectations avec la Région, relative à l'entretien du halage de l'Oust et de la règlementation du stationnement des véhicules de tourisme sur le parking du cimetière. Le Conseil Régional a souhaité apporter quelques précisions aux termes de la convention. Le Conseil Municipal valide la convention.

CAROUGE – DON A LA COMMUNE DES PARCELLES ZB1046-ZB1050-ZB1060-ZB1063 Les parcelles cadastrées ZB1046-ZB1050-ZB1060-ZB1063, Impasse du Carouge de superficie totale de 108m² sont situées en zone Ua, dans le bourg. Les propriétaires ont proposé de donner ces parcelles à la commune.

RUE SOUS LE BOIS – ACQUISITION DE LA PARCELLE AA101 La parcelle cadastrée AA101, Rue Sous le Bois de superficie totale de 86m² est situé en zone Ua, dans le bourg. Le propriétaire a proposé de vendre la parcelle à la commune, au prix de 10€ le m².

Le Conseil Municipal valide ces 2 acquisitions (Carouge : Don et Rue sous Le Bois : au prix de 10€). Les frais d'acte et éventuellement de bornage seront à la charge de la commune.

HERITAGE HELENE BLOYET – PARCELLES AA50, AA51, B588, B2097, B2468, ZB415, ZC179, ZC351 ET B2279

Mr le Maire rappelle la délibération en date du 29/10/2019 autorisant l'acquisition des parcelles bâties AA50 et AA51, dans le bourg, au prix de 30 000.00€. Par courrier du 8/12/2020, l'héritière des propriétés de Mme BLOYET, décédée, a émis le souhait que la commune achète, sans modifier l'enveloppe financière précitée, les parcelles non bâties B588-B2097-B2468-ZB415-ZC179-ZC351-B2279. Le Conseil Municipal valide l'acquisition de l'ensemble à ce prix, les frais d'acte seront à la charge de la commune.

SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

GESTION DES ASSEMBLEES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DES SAGES Mr le Maire propose la création d'un Conseil des Sages basé sur les principes de la Charte de Blois. Cette structure, d'une part, permettrait de valoriser le rôle et la place des retraités et personnes âgées dans la vie municipale et, d'autre part, participerait au développement de la vie démocratique locale en apportant un autre regard sur la commune. Mr le Maire présente le projet de règlement de cette instance qui est ouvert aux résidents de Saint-Perreux, de plus de 55 ans qui souhaitent s'investir pour la commune dans une activité. Mr le Maire propose que Mr Michel SEGUY, conseiller municipal, soit le référent des Sages. L'instance se compose de 15 sages au maximum, et présente les 11 premières candidatures. Ainsi, 4

sièges demeurent à pourvoir. Le Conseil Municipal délibère et décide la création d'un Conseil des Sages, approuve le règlement intérieur de cette instance ainsi que le référent des Sages, valide l'élection des candidats.

BUDGET : AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2020: 134 376.76 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 33 590.00 € (< 25% x 134 376.76 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Révision du PLU 10 000€ (art. 202 opération48). Le Conseil Municipal délibère et accepte les propositions.

RUE SOUS LE BOIS – ACQUISITION DE PLEIN DROIT LA PARCELLE AA100 La propriétaire de la parcelle située Rue Sous le Bois, cadastrée AA100, d'une contenance 10m², est décédée en 1983, et n'a aucun héritier. La Taxe Foncière n'est plus recouvrée depuis plus de 30 ans. Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ce bien. Cet immeuble revient donc à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. Le Conseil Municipal veut exercer ce droit pour l'aménagement doux de la rue Sous le Bois.

INFORMATIONS

Projet périscolaire: L'année 2021 sera consacrée aux études de ce projet phare de la mandature, plus d'un million d'euros.

Rue de la Chesnaie: L'emplacement réservé n°6 sur le PLU est destiné à la création d'une voie douce entre la Rue de la Chesnaie et une future zone urbaine située entre cette rue et la rue du Verger. Ce zonage réservé mesure 4 m de large sur environ 37m de long, et concerne 3 parcelles différentes. L'un des propriétaires propose de vendre à la commune la partie de son terrain concernée. Les élus s'accordent pour acheter ce terrain, mais souhaiteraient que la commune fasse l'acquisition de l'ensemble de l'emplacement réservé dans le même temps. Mr le Maire va se rapprocher des autres propriétaires pour traiter ensemble les 3 acquisitions.

Communication: Intramuros : cet outil de communication auprès de la population fonctionne très bien, et les communes voisines nous envient. Certaines ont d'ailleurs sollicité le maire pour une présentation de cette application.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2021

SDEM56 – CONTRAT DE COOPÉRATION POUR LA REALISATION D'UN SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE FOURNITURE D'ENERGIE SOLAIRE A l'échelon local, la commune s'est engagée dans une politique publique de transition énergétique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables et les circuits d'approvisionnements courts sur son territoire, avec notamment l'installation d'une ombrière photovoltaïque. Le Conseil Municipal valide le projet de contrat de coopération à la réalisation d'un service public de proximité pour la production et la fourniture d'énergie solaire.

CRITERES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS La commission Finances, suggère de répartir les associations communales en 3 groupes : 1-Associations Sportive de Compétition (FC St-Perreux) ; 2-Associations de Loisirs et/ou Culturelle (ASL–ASNP–APEA–APEL–AFN–AGE–Gym volontaire–Sté Chasse–La Pérusienne–Rebel Tigers) ;
3-Associations Humanitaire et/ou Sociale (Les Marsouins–Les P'tits Loustiks).

Pour obtenir une subvention annuelle, l'association doit en faire la demande avant le 31/12 en déposant, en mairie, un dossier composé de : formulaire complété (Cerfa 12156*05), RIB, bilan financier, attestation d'assurance, nombre d'adhérents adultes et mineurs. La commission suggère de valoriser les associations permettant aux mineurs pérusiens de pratiquer une activité sportive, en attribuant un montant forfaitaire supplémentaire de 5€ par enfant. Pour les associations de loisirs, culturelles, humanitaires ou sociales, la commission présente les critères:

1:Nombre d'adhérents (seront favorisées les associations comptant des adhérents domiciliés dans la commune).

2:Implication dans la vie communale.

La commission étudiera au cas par cas les demandes des associations extérieures à la commune. Le Conseil Municipal s'accorde sur ces propositions applicables dès 2021.

REDON AGGLOMERATION – CONVENTION CARTABLE NUMERIQUE Mr le Maire présente le service « cartable numérique » proposé aux conseillers communautaires titulaires. La solution permet aux bénéficiaires de disposer à tout moment et en tous lieux d'un véritable bureau en mobilité, sécurisé. Les élus délibèrent et valident la convention présentée.

INFORMATIONS

Maison de l'enfance et des associations: Le cabinet PETR a présenté 3 esquisses à la commission Bâtiments, qui sont soumises au Conseil Municipal. Les élus retiennent le projet n°2-2. Il devra toutefois respecter une certaine harmonie avec la construction programmée par l'école Saint-Joseph.

Lotissement du Monde Davy: Le bureau d'études ERSILIE a présenté 3 esquisses à la commission comptant chacune environ 41 lots ; les différences portent essentiellement sur l'organisation de la circulation. Les élus optent pour l'esquisse n°1. Ils soulèvent toutefois des problématiques à approfondir : le coefficient d'artificialisation des parcelles risque d'être contraignant ainsi que les marges de recul à respecter, favoriser une circulation fluide d'environ 80 véhicules à l'intérieur du lotissement. Le programme ne prévoit pas pour le moment d'édification de logements à caractère social, mais une priorité sera accordée aux primo-accédants pour construire sur les plus petits lots. Le choix de l'esquisse va permettre d'engager la procédure d'expropriation des 2 parcelles restant à acquérir, et appuyer le dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

Distributeurs alimentaires: La commission économique a rencontré 2 entreprises : Le boulanger d'Allaire souhaiterait faire l'essai d'un distributeur automatique de baguettes sur la commune. Une jeune entreprise est venue présenter son concept novateur de commercialisation de produits frais et locaux en distributeur automatique. L'aménagement nécessite une surface de 40m² à proximité d'un parking. Les élus, chargent la commission d'approfondir la réflexion sur ce sujet.

Démarchage à domicile: Les habitants ont régulièrement la visite d'entreprises et autres démarcheurs à leur domicilie. Compte-tenu de la démarche parfois abusive, et du sentiment d'insécurité exprimé par les plus vulnérables, le maire a le pouvoir de réglementer ces approches. Ainsi, Mr le Maire présente son projet d'arrêté municipal qui reçoit l'aval de l'assemblée.

Communication: Conception d'une plaquette communale.

Lotissement de la Brambohaie: Suite à la réunion des riverains au sujet de l'affectation de l'espace vert, il a été retenu qu'une moitié reste en jachère fleurie et que de petits fruitiers soient plantés sur l'autre partie ; le tout entretenu par eux-mêmes, en partenariat avec les agents communaux.

CADRE DE VIE

Un aménagement réalisé par le lycée ISSAT de Redon

Dans le parcours scolaire qui mène au Bac Pro Aménagement Paysager, un groupe de 16 jeunes âgés de 16-17 ans en classe de 1ère à l'ISSAT de Redon a réalisé un aménagement à St-Perreux en bas de la mairie. Mr Jérôme SPENCER, professeur aménagement paysager qui a encadré ce groupe, est ravi d'avoir travaillé sur un projet avec un partenaire extérieur à l'établissement. Courant 2019 la municipalité étudiait la possibilité d'aménager un espace vert et s'est donc rapprochée de l'ISSAT.
La mise en place du projet, validé par la commission embellissement, a débuté en hiver 2019 pour se prolonger sur le printemps 2020 puis prendre fin à l'automne 2020.
Cet aménagement représente bien l'identité de St-Perreux comme le précise Mr le Maire Lionel JOUNEAU, avec une rivière sèche, des roseaux, une anguille fabriquée par les jeunes avec divers matériaux. Ils ont passé près de 300 heures (16 sur 6 séances) autour de ce projet qu'ils ont mené du début à la fin, une bonne mise en situation sur le terrain avant de découvrir le monde du travail.
Mardi 8 décembre 2020, afin de les remercier pour cette réalisation, la municipalité a souhaité offrir un cadeau : un niveau laser géomètre qui sera utilisé pour d'autres projets et certainement par d'autres groupes d'élèves de l'ISSAT.

Du savoir vivre à Saint-Perreux

Vous êtes témoin ou subissez une incivilité, la municipalité est là pour constater et prendre les mesures nécessaires.
-Des tickets de jeux perdants sont jetés régulièrement sur la voie publique ;
-Des dépôts sauvages sont constatés ;
-Il a été signalé des brûlis dans certains quartiers de la commune. Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'allumer des feux **(Article 84 du règlement sanitaire départemental)**.
-Le printemps arrive, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : jours ouvrables : de 8h30-12h00 et 14h30-20h00 – samedis : 9h00-12h00 et 15h00-19h00, dimanches et jours fériés : 10h00-12h00.
-Veillez également à respecter l'entourage : musique émanant des véhicules, piscines et jeux de boules, éclats de voix en soirée ou la nuit.
-Des nouveaux rodéos de voitures ont eu lieu à la cale ainsi que la circulation de quads dans les bois, malgré une réglementation par arrêté municipal. Face à ce constat, la presse a été convoquée pour exposer ces fléaux inacceptables.
Pour éviter des situations conflictuelles, il est important que chacun soit respectueux de son environnement et de son voisinage.

Collecte des déchets

Bacs gris :

Tous les mardis

Bacs jaunes :

Le jeudi semaine impaire

Merci de sortir les bacs la veille au soir tout en veillant à ne pas encombrer les accès aux abribus.

Avancement des travaux sur la commune

Voies Douces : Rue Sous le Bois, Eau du Morbihan a renouvelé les conduites d'eau potable de la rue courant mars. En avril, ce seront les réseaux EP et l'enrobé, puis en mai les finitions (voie douce et rue). La rue sera alors en sens unique.
Rue du Stade, les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et Télécom continuent jusque fin mai avec la mise en place de l'éclairage. Viendront ensuite les travaux de finitions (enrobés, trottoirs et voie douce). Fin des travaux prévue début juillet.
WC Publics : Le remplacement des Toilettes Publiques a été effectué en mars.

RIPAME

Le Relais Intercommunal Parents Enfants Assistants Maternels de Saint Vincent/oust s'adresse aux communes de LES FOUGERÊTS, PEILLAC, SAINT-PERREUX et SAINT-VINCENT/OUST.
Permanences proposées : mardi de 14h30 à 18h et mercredi de 9h à 12h à la Mairie de St Vincent-sur-Oust.
Coordonnées : 02 99 91 28 48 - ripame.saint.vincent@redon-agglomeration.bzh
Le RIPAME accompagne les familles dans leur recherche d'un mode de garde Petite Enfance et l'emploi d'une assistante maternelle, ainsi que les assistantes maternelles dans leur pratique professionnelle.
Ainsi les six assistantes maternelles de notre commune bénéficient des ateliers Petite Enfance du RIPAME dont l'éveil musical et les bébés lecteurs proposés mensuellement à la médiathèque de SAINT-PERREUX.

ELECTIONS 2021

Le premier tour des élections départementales se tiendra le 13 juin 2021, et le second tour sera organisé le 20 juin 2021. A ces dates, nous voterons également pour les élections régionales. Ces scrutins devaient initialement avoir lieu au mois de mars, mais le gouvernement, en accord avec les élus de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ont choisi de reporter ces élections, en raison de la crise sanitaire.
Compte tenu de ces dates de scrutin, ***la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 7 mai 2021.***

BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans, et dans les 3 mois qui suivent votre date d'anniversaire.
POURQUOI ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC). L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
COMMENT ? A la mairie de votre domicile. **Il faut se munir de sa carte d'identité et du livret de famille.**

Un nouveau conciliateur de justice à Allaire

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Mr Jean-François MERLIER, conciliateur de justice, organise des permanences le 4ème lundi de chaque mois, à la mairie d'Allaire. Il gère lui-même ses rendez-vous.
Il vous est demandé de remplir au préalable une demande de saisine (vous trouverez ce formulaire sur le site saint-perreux.fr) pour toute demande de rdv.
Ces demandes sont à envoyer à Mr MERLIER de préférence par mail à jean-francois.merlier@conciliateurdejustice.fr ou par courrier.
Les demandes par mail seront traitées plus rapidement car le conciliateur n'aura connaissance des demandes par courrier seulement lors de ses permanences.

INFORMATIONS

Le Réseau des Missions Locales

Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine

Vous avez entre 16 et 25 ans ? venez à la Mission locale !
La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'**emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.**
Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Saint Perreux, Tyfenn MARCHAND est joignable à la Mission locale au **02.99.72.19.50.**
Quelques exemples de services :

Faire un stage en entreprise
Vous souhaitez découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer votre projet professionnel ou vous faire connaitre d'une entreprise pour un futur recrutement… La Mission locale peut vous accompagner afin de réaliser des stages en entreprise. D'une durée maximale de 10 jours (renouvelable une fois) c'est un bon moyen pour intégrer le monde du travail.

Besoin d'un soutien Financier
Vous avez un projet de formation, vous souhaitez passer le permis, partir travailler à l'étranger, créer une activité, réparer votre véhicule … etc. Vous pouvez peut-être bénéficier d'un soutien financier. Venez en parler à un conseiller…

Garantie Jeunes
Accompagnement collectif et individuel afin de multiplier les expériences professionnelles. Durant 12 mois et en contrepartie des démarches effectuées, une allocation vous sera versée. Depuis sa mise en place en janvier 2015, c'est plus de 700 jeunes qui ont bénéficié de la Garantie jeunes à la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

Besoin d'un moyen de locomotion
Vous devez commencer un emploi, un stage, une formation et avez besoin d'un moyen de déplacement ? La Mission locale gère un parc de scooters ainsi que deux voitures qui peuvent être mis à disposition pour faciliter vos déplacements.

Parrainage vers l'emploi
Besoin d'un coup de pouce pour booster vos candidatures, de conseils sur un secteur d'activité, de préparer un entretien d'embauche ou un concours… Faites-vous aider par un parrain ou une marraine vers l'emploi.

Service civique
Vous pouvez choisir d'effectuer une mission de Service Civique au sein d'une structure du territoire. Ainsi, la Mission locale vous aide dans vos démarches de recherche et est de plus structure d'intermédiation c-à-d qu'elle s'occupe de la mise en place de la mission en lien avec la structure qui souhaite vous accueillir…

Au service de l'ensemble des jeunes du territoire n'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous… et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, Instagram, Twitter et YouTube.
Pour vous inscrire :

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 - Site : www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Votre IP vous informe

Patricia Houeix
Interlocutrice Privilégiée de votre commune

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Elaguer aux abords des lignes électriques : une action indispensable !!!

L'ÉLAGAGE : UN ENJEU POUR TOUS
Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité. L'élagage répondà un souci constant d'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

LA RESPONSABILITÉ DE VOS ADMINISTRÉS
Les propriétaires des arbres ont la responsabilité de l'élagage des arbres situés sur leurs propriétés.
Lorsque les branches débordent sur le domaine public et sont à proximité des ouvrages électriques, les propriétaires peuvent décider de confier l'élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux- mêmes après avoir réalisé une DT-DICT* *(déclaration de travaux)*.
* pour déclarer ses travaux en 1 clic : http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr ou bzh-dict@enedis.fr

LES PROGRAMMES D'ENEDIS
Enedis réalise périodiquement des travauxd'élagage aux abords des réseaux électriques. Enedis intervient avec l'accord du propriétaire des arbres.
Lorsque les arbres sont sur une propriété privée et débordent sur le domaine public, l'élagage aux abords du réseau basse tension est facturé au propriétaire des arbres. Dans les autres cas, Enedis prend en charge le coût de l'élagage.

LE BON CONSEIL : UN ÉLAGAGE RÉGULIER
Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

BON A SAVOIR ! Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. A titre d'informations, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6000€.

Enedis - Direction Territoriale Morbihan
patricia.houeix@enedis.fr
02.97.46.62.31 | 06.16.08.68.51

Les Marcheurs du vendredi de notre commune